

2024/.....  
Parafe

**DELIBERATION N°437**

**OBJET : VENTE AUX ENCHÈRES DE MATÉRIELS ET MOBILIERS REFORMES SUR LA  
PLATEFORME « AGORASTORE »**

Entendu l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

Considérant la volonté de la Ville d'Ozoir-la-Ferrière de favoriser le réemploi des matériels et mobiliers réformés dont elle n'a plus l'utilité ;

Considérant la possibilité de recourir à des ventes aux enchères via la plateforme de courtage AGORASTORE ;

Considérant la nécessité d'autoriser la vente aux enchères de matériels et mobiliers dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 €, au prix de la dernière enchère, et le don ou la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur par ce dispositif ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**APPROUVE** le principe de vente par courtage d'enchères de matériels et mobiliers dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 €, au prix de la dernière enchère.

**APPROUVE** notamment la vente des véhicules suivants :

Quantité	Désignation	Fabricant	Référence	Année (N° de série)	Montant de la mise à prix (en €)
1	OREOS	IVECO	DT 311 HJ	2015	30 000,00 €
1	F800GT	BMW	EB 147 JT	2016	8 500,00 €
1	MT09RP	YAMAHA	FJ 663 AA	2019	8 500,00 €

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à dresser les listes des biens à soumettre à ce procédé de vente.

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants,

**APPROUVE** la destruction ou le don des biens n'ayant pas trouvé preneur conformément aux dispositions du présent rapport.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

La secrétaire de séance,  
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com



DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2024/.....

Parafe

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	25
Absents :	10
Pouvoirs :	08
Votants :	33

Convoqués le : 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le sept février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAI.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Antoinette JARRIGE
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-2024.0207-DELIB\_437-A